

## SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

Le vingt deux février deux mil seize, à dix neuf trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Jean-Pierre MARTIN, Marie-Françoise ORHON, Jacky LEBANNIER, Betty VANHOUTTE, Benoît VERGER, Vanessa COCQUET, Patrick MOURIN, Céline HAMONNIERE, Lionel ALLINANT, Colombe PAPIN, Emmanuel ROCHETEAU

Secrétaire de séance : Mr Benoît VERGER

### APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion 8 décembre 2015,

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le gouvernement a annoncé son intention de soutenir l'investissement public local qui se décline pour la région des Pays de la Loire comme suit :

- Enveloppe de 27,75M€ consacrée au financement de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat les communes et les EPCI
- Enveloppe de 22M€ dédiée aux bourgs centres et aux villes petites et moyennes pour renforcer leurs fonctions de centralité

Au vu des critères à remplir et des conditions d'éligibilité, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier concernant l'aménagement de vestiaires -sanitaires à la salle de sports La programmation des travaux doit être faite en 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local - renforcement des fonctions de centralité des bourgs - centres, sur l'exercice 2016, pour l'aménagement de vestiaires à la salle de sports coût estimatif H.T. 225.000,00€
- Approuve le plan de financement comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
• Travaux	185.000,00	Fonds investissement local	135.000,00
• Honoraires architecte	12.950,00	Autofinancement	90.000,00
• Mission SPS contrôle technique étude géotechnique-branchement	20.000,00		
• Imprévus	7.050,00		
<b>Total</b>	<b>225.000,00</b>	<b>Total</b>	<b>225.000,00</b>

- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame Caroline TROTABAS, 3<sup>ème</sup> adjointe, à signer tout document inhérent à ce dossier.

## INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRES

Selon la circulaire du Préfet en date du 10 février 2016, il est précisé que la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats des élus locaux prévoit l'automatisme de fixation des indemnités de fonction des maires. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les maires bénéficient automatiquement du taux maximal du barème prévu à l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2015-366 du 31 mars 2015 ;

Vu la délibération du 17 avril 2014 fixant l'indemnité de maire à 34 % de l'indice brut 1015 (taux inférieur au barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT) ;

Considérant que Monsieur le Maire souhaite le maintien de cette indemnité qui est inférieure au barème ;

Après en avoir délibéré :

Décide, à la demande de Monsieur le Maire, de maintenir le taux retenu par le Conseil Municipal lors de la séance du 17 avril 2014.

## EFFACEMENT DE DETTES

La Trésorerie fait part de dettes irrécouvrables pour 2 familles (effacement de dettes par décision judiciaire) et demande l'admission en non-valeur montant de sommes impayées sur le budget assainissement (redevances assainissement) pour 924,34€ et 203,62€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

2 déclarations d'intention d'aliéner établies par l'étude de Maître GUEDON Notaire à Ballée concernant :

- la propriété située 3 impasse de la Lanterne - dia reçue le 8 janvier 2016
- la propriété située 2 impasse Tiers Etat - dia reçue le 23 janvier 2016

ont fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Point sur travaux en cours :

Réhabilitation d'un bâtiment communal en 4 commerces et aménagement d'une place

Madame Trotabas, adjointe, présente des variantes au marché

Gorronnaise de Jardins :

Plus-value aménagements paysagers : +1.692,50€ H.T.

Moins-value (pergola) : -1.322,00€ H.T

Ets LEROI :

moins-value suppression poignée de rappel et ferme porte - 229,64€ H.T.

Le Conseil Municipal valide ces propositions et autorise le Maire ou en cas d'empêchement, Mme Caroline Trotabas adjointe à signer les devis et avenants se rapportant à cette décision.

Devis pergola entreprise METOLIC validé.

### AGRANDISSEMENT POINT LECTURE

Les travaux ont débuté : changement des menuiseries et démolition intérieure des anciens sanitaires de l'école. (extension réalisée en majeure partie par l'agent communal : travaux en régie).

### CHANTIER ARGENT DE POCHE

Comme chaque année la Communauté de Communes met en place des chantiers argent de poche pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Il est proposé de déposer auprès de la Communauté de Communes un dossier de candidature prévoyant 2 jeunes par chantier :

- 2 jeunes du 4 au 8 avril 2016
- 2 jeunes du 11 au 15 juillet 2016
- 2 jeunes du 18 au 22 juillet 2016

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire ou en cas d'empêchement Céline MAHIEU, adjointe déléguée à signer les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif.

### SALLE DE SPORTS

Il est demandé un système d'allumage extérieur automatique pour éclairer l'accès à la salle de sports

### POLLUTION APROCHIM

Suite à l'expertise réalisée par INERIS et de l'avis du CODERST, le Préfet a contraint l'entreprise à respecter une nette diminution de ses rejets.